



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N°

/ MLA / DPAM du

400263

11 JAN. 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)** tenue à Vaitape (Bora-Bora) le 7 décembre 2018.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
*en charge des transports interinsulaires*

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 12121/MLA/DPAM du 20 novembre 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)**, organisées à Vaitape (Bora-Bora) du 4 au 7 décembre 2018 ;
- Vu l'arrêté n° 13583/MLA/DPAM du 18 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) prévue à Vaitape (Bora-Bora) du 4 au 7 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 06-2018/CPLPCM du 28 décembre 2018 de la commission d'examen pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) réunie le vendredi 28 décembre 2018.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
Moana Formation	1
Int. s/c DPAM	12
JOPF	1

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le 28 décembre 2018 pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) – session d'examen n° **06-2018/CPLPCM** tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) le 7 décembre 2018.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le **module 7 « pêche et cultures marines »**, tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 12  
Candidats présents : 7  
Candidats absents : 5  
Candidats admis : 4  
Candidats ajournés : 3

NOM	PRENOMS
COGUIEC ép. HAUMANI	Yvonne, Tehei
FATUMA	Hoania, William
TEENA	Taaroa, Noelino
TINORUA	Ariiaranoa, Jones

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

11 JAN. 2019

Pour le Ministre  
du logement  
et de l'aménagement  
du territoire,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
La directrice des affaires  
maritimes polynésiennes

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation

Catherine ROCHETEAU



T. FENUAITI

